



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 081-200034031-20241219-19122024\_95-DE

<i>Etat (DETR / DSIL) - acquis (33,76%)</i>	764 370,00 €
<i>Département du Tarn – acquis</i>	400 000,00 €
<i>Europe – FEDER – sollicité</i>	299 625,98 €
<i>Autofinancement CCMAV</i>	799 917,02 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 263 913,00 €</b>

## Le Conseil communautaire,

- Vu la délibération du 16 décembre 2021,
- Vu la délibération du 10 février 2022,
- Vu la délibération du 14 décembre 2023,
- Compte tenu du coût prévisionnel de l'opération,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus,

**SOLLICITE** la participation financière de l'Europe via son fonds FEDER, coordonné par la Région Occitanie, pour le montant indiqué ci-dessus,

**DONNE MISSION** à Monsieur le Président, ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

La Secrétaire de séance  
Marie-José ESCANEZ

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefrancois.fr](http://www.montsalban-villefrancois.fr) le 20 décembre 2024.